



M. Stéphane Bouchard
Sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Question : Où en sont les travaux de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ?

Le [plan de mise en œuvre 2023-2027](#) (PMO) de la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#) a été lancé en juin 2023. Doté d'une enveloppe de 623,4 M \$, il regroupe 30 mesures et actions qui permettent déjà de poser des gestes importants avec le milieu municipal et les acteurs concernés afin de concrétiser la vision stratégique de la Politique.

La Politique et le PMO visent à bâtir des milieux de vie complets et conviviaux afin d'offrir aux Québécois des communautés attractives, prospères et adaptées aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Pour y arriver, des pratiques exemplaires en matière d'aménagement du territoire doivent être déployées. C'est en travaillant en synergie, en respectant les rôles de chacun des partenaires, avec confiance, transparence et rigueur, qu'on y arrivera. D'ailleurs, les bilans des deux premières années du PMO, soit 2023-2024 et 2024-2025, mettent déjà en lumière des avancées significatives.

Pièces législatives

À ce jour, neuf mesures ont été complétées et les autres sont en cours, pour un total de plus de 335 M \$ déjà investis sur le terrain.

Des pièces législatives importantes ont également été adoptées, soit :

- la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*;
- la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*;
- la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives*;
- la *Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*;
- la *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*;
- le *Règlement concernant les contrats pour des services d'architecture et d'ingénierie*;
- le *Règlement concernant les contrats publics de travaux de construction*.

Ces changements fournissent aux municipalités et à leurs partenaires des outils modernes pour planifier, protéger et développer leur territoire de manière plus efficace.

Orientations gouvernementales

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mené des consultations d'envergure dans le cadre du renouvellement des [orientations gouvernementales en aménagement du territoire](#) (OGAT). Celles-ci remplacent celles qui étaient en vigueur depuis 30 ans. Leur intégration dans les outils de planification des organismes municipaux permet de mieux agir sur les enjeux actuels, de tenir compte des particularités territoriales et de soutenir la vitalité des territoires.

L'[orientation gouvernementale en aménagement du territoire \(OGAT\) en matière d'habitation](#) est entrée en vigueur le 4 avril 2024. Il s'agissait d'une première étape en vue de la publication de neuf [nouvelles OGAT](#), qui s'est concrétisée le 1^{er} décembre 2024.

Conscient que leur intégration dans les outils de planification implique des efforts importants du milieu municipal, le gouvernement a mis en place des actions pour renforcer la relation partenariale.

De plus, un [système de monitoring national en aménagement du territoire](#) a été déployé. Ce nouvel outil vise à mesurer, au moyen d'indicateurs et de cibles, l'efficacité de la planification et des interventions gouvernementales. Il s'agit d'un véritable guide pour ajuster au besoin le cadre et les pratiques afin de mieux relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Appui au milieu municipal pour la modernisation des pratiques

Afin d'appuyer le milieu municipal dans la modernisation de ses pratiques en aménagement, diverses initiatives ont été mises de l'avant. Pensons notamment à :

- l'investissement de 16 M \$ pour la création du [Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires](#), dont le rôle est d'accompagner les MRC dans le déploiement du volet régional du système de monitoring;
- la somme de 4,6 M \$ investie dans huit projets visant à soutenir les instances municipales concernant la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement, l'attribution de contrats et l'embauche de nouvelles ressources;
- la mise en place d'un nouveau service d'accompagnement stratégique en développement économique pour les MRC;
- la conclusion, avec des MRC, de 14 ententes sectorielles;
- la somme de 127,5 M \$ versée à 101 organismes municipaux pour l'élaboration de plans climat;

- l'approbation de 33 plans climat, en plus du développement de 19 outils d'accompagnement et de formations pour soutenir les acteurs municipaux ;
- l'aide de 21 M \$ octroyés aux 101 MRC visant à favoriser l'intégration des nouvelles OGAT à leurs schémas d'aménagement et de développement;
- l'appui de 8,6 M \$ pour 21 projets de portée régionale qui permet d'accompagner les instances municipales dans leurs réflexions, l'exercice de leurs responsabilités et leurs projets en urbanisme et en aménagement;
- la publication de documents pour soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de différents pouvoirs fiscaux;
- la conclusion de cinq ententes sectorielles pour la réalisation de projets de développement économique et de huit ententes visant à accroître les connaissances et l'expertise des intervenantes et intervenants en matière de planification du territoire.

Exemplarité de l'État

En plus de ces mesures, le gouvernement s'est assuré de poser des bases solides en matière d'exemplarité de l'État.

Le processus pour choisir des sites destinés aux projets d'infrastructures publiques de la Société québécoise des infrastructures a été amélioré. Plus de 2 300 bâtiments patrimoniaux appartenant à l'État ont été inventoriés de manière à permettre de mieux planifier et de prioriser le maintien des actifs patrimoniaux.

Certains programmes du MAMH et du ministère de la Culture et des Communications ont aussi été bonifiés pour soutenir davantage la réalisation de projets qui optimisent les investissements publics et améliorent les milieux de vie.

Il y a eu la création du Bureau de la valorisation de l'architecture. De l'accompagnement a été offert à des ministères et organismes pour leur permettre de mieux considérer les effets des projets

structurants sur l'aménagement et la collectivité. L'intégration de critères liés à l'aménagement durable et à la qualité architecturale dans les cadres normatifs de programmes d'aide financière s'est poursuivie.

Un groupe interministériel de coordination pour l'aménagement durable du Nunavik a été mis en place afin de favoriser une approche en aménagement adaptée aux réalités et aux enjeux spécifiques aux territoires nordiques. Celui-ci a complété une revue de littérature sur des enjeux liés à son mandat.

Enfin, une nouvelle cartographie de l'occupation des terres a été diffusée, offrant un outil permettant de visualiser le territoire selon différents types d'information.

Vers l'avenir

Le travail se poursuit entre le gouvernement, les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que la société civile. Les gestionnaires municipaux font d'ailleurs partie de la solution. Et le Ministère continuera d'accompagner et de soutenir les administrations, en collaboration avec les autres ministères et organismes impliqués ainsi qu'avec les divers partenaires. Je pense notamment à l'application des nouvelles OGAT qui seront au cœur des priorités.

Grâce au PMO et à la Politique, le Québec dispose de leviers solides pour miser sur un développement novateur et un aménagement du territoire cohérent et efficace au bénéfice des citoyens. Ces outils permettent de rendre nos communautés plus dynamiques et mieux adaptées aux réalités contemporaines.

L'objectif ultime étant de rendre les municipalités et les régions toujours plus attractives, durables et prospères. Ces outils sont indispensables pour s'assurer que les interventions réalisées soient gage de succès au bénéfice des générations d'aujourd'hui et de demain de manière à améliorer partout la qualité de vie des Québécoises et Québécois.

VOX
AVOCAT[ES] INC.

Communiquer le droit
MUNICIPAL ÉTHIQUE TRAVAIL

MONTRÉAL **BROMONT**